



VILLE D'ARLON

Trophée Sportif par Equipe

Formulaire de communication des résultats sportifs mensuels

Votre club ou votre équipe, composée de pratiquants âgés au moins de 17 ans, a réalisé une ou plusieurs performances sportives au cours de l'année et vous souhaitez proposer leur candidature à l'obtention du Trophée Sportif par Equipe, nous vous invitons à compléter le formulaire suivant.

Extraits du règlement d'ordre intérieur de la Commission des Sports :

Art. 64. *Il est attribué pour une activité remarquables réalisée par un club ou par une équipe, dont le siège est obligatoirement situé sur le territoire de la commune d'Arlon, et pour des performances réalisées par des pratiquants âgés de 17 ans au moins, pendant les douze mois de l'année civile écoulée.*

Art. 65. *Le choix des lauréats se fera en deux temps :*

a) Dans un premier temps, le bureau exécutif désignera les candidats aux Trophée sportif par équipe, chaque trimestre à partir du 1^{er} janvier et en fonction des performances réalisées au cours des mois concernés. Une équipe sportive peut être désignée sportive du mois, plusieurs fois durant la même année civile et les performances des équipes sportives sont obtenues par la parution des résultats dans la presse locale ou nationale, ou par tout autre moyen d'information ou de communication existant et que le bureau exécutif jugera nécessaire de faire appel (mail, internet, courrier aux clubs, ...).

b) Dans un deuxième temps, l'élection sera réalisée par un jury et par le vote du public.

Candidature par équipe :

Coordonnées du club :

Nom du club :

Nom et prénom du représentant du club :

Adresse complète du siège du club :

.....

Nom de l'équipe : Discipline pratiquée :

Description de la performance sportive :

Date de réalisation de la performance sportive :

